SYNDICAT ORNE AVAL

ZI de Franchepré – 54240 JOEUF

MARCHÉ DE SERVICES – PROCÉDURE ADAPTÉE

Entretien des espaces verts des ouvrages d'assainissement et d'eau potable

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres : 07/12/2026 à 11H45

Marché n° [2026-09]

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

1. Objet de la consultation

La consultation a pour objet l'entretien des espaces verts des 55 sites sur le territoire d'Orne Aval : postes de relevage (PR), bassins de pollution (BP), bassins de rétention d'eaux pluviales, sites d'eau potable (AEP) et stations d'épuration, situés sur les communes de Joeuf, Homécourt, Moineville, Valleroy, Hatrize, Moutiers, Roncourt, Montois-la-Montagne, Auboué, Sainte-Marie-aux-Chênes, Batilly et Moyeuvre-Grande.

Classification CPV : 77310000-6 (plantation et entretien d'espaces verts).

1.1 Forme du marché

La consultation n'est pas allotie : les sites sont dispersés mais les prestations sont homogènes et une organisation de tournées unique est plus efficace pour le syndicat. Le marché est un marché à prix unitaires et forfaitaires.

1.2 Durée

Le marché est conclu pour 36 mois, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Il n'est pas reconductible. Le délai d'exécution de chaque campagne est précisé au CCTP.

2. Organisation de la consultation

2.1 Procédure

Procédure adaptée ouverte, passée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 3° et suivants du Code de la commande publique. La valeur estimée du marché sur sa durée totale est inférieure au seuil de procédure formalisée applicable aux services des collectivités territoriales. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre.

En application de l'article R. 2144-3 du Code, la vérification de l'aptitude et des capacités des candidats peut intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution.

2.2 Groupements

Le marché peut être attribué à une entreprise unique ou à un groupement conjoint ou solidaire. Un même opérateur ne peut pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement, ni en qualité de membre de plusieurs groupements. L'acheteur n'impose pas de forme de groupement avant l'attribution ; il peut l'imposer au titulaire sous réserve de justification.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires

Les variantes ne sont pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est prévue.

2.4 Modifications de détail au dossier

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. Si cette date est reportée, la présente disposition s'applique à la nouvelle date.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.6 Visite des sites

Une reconnaissance des sites est fortement recommandée, notamment des postes de relevage, des bassins de rétention, des sites d'eau potable et des stations d'épuration. Prévoir une journée. Les candidats prennent rendez-vous auprès de Jordan POZZOLO, Responsable Exploitation (jordan@orne-aval.fr - 03.87.73.33.33) au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. Un fascicule photographique est annexé au dossier ; les surfaces qui y figurent sont approximatives. Les offres sont réputées prendre en compte l'accessibilité de tous les sites, sauf réserve formulée à la remise de l'offre.

3. Contenu du dossier de consultation

Le présent règlement de la consultation (RC)
L'acte d'engagement (AE)
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (liste des sites, fiche de passage)
Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires et le détail quantitatif estimatif (BPU/DQE)
Le fascicule photographique des ouvrages

4. Retrait du dossier et questions

Le dossier est dématérialisé et téléchargeable gratuitement sur la plateforme https://lerepublicainlorrain.marchespublics-eurolegales.com/. Les candidats sont invités à créer un compte pour être informés des modifications. Seul l'exemplaire du dossier détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

Les questions sont posées exclusivement sur la plateforme, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse est adressée au plus tard 6 jours avant cette date aux candidats qui ont téléchargé le dossier après s'être identifiés.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les documents sont rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français (article R. 2143-16).

5.1 Pièces de la candidature

Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) et déclaration du candidat (DC2 ou équivalent), ou DUME
Déclaration sur l'honneur de non-exclusion (articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code)
Le cas échéant, copie du jugement en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité
Déclaration des effectifs moyens annuels et de l'encadrement pour chacune des trois dernières années
Description de l'équipement technique et des mesures de qualité
Liste de références de prestations similaires (entretien d'espaces verts pour collectivités ou sites techniques) sur les trois dernières années, avec nom du client, montant, période, contact
Mesures de gestion environnementale que le candidat appliquera
DC4 ou équivalent en cas de sous-traitance

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents que l'acheteur peut obtenir directement par un système électronique gratuit (article R. 2143-13) ni ceux déjà transmis lors d'une précédente consultation et restés valables (article R. 2143-14). Le DUME est accepté ; il ne peut se limiter à une simple déclaration d'aptitude sans informations.

5.2 Pièces de l'offre

L'acte d'engagement complété, daté et signé

Le BPU et le DQE complétés (tous les prix en euros HT, en chiffres et en lettres pour le BPU)

Un mémoire technique de 15 pages maximum comprenant : (a) la méthode d'intervention et le planning prévisionnel des tournées ; (b) l'organisation du chantier, les moyens humains (effectifs dédiés, encadrement, suppléance) et matériels (liste, âge, motorisation) ; (c) la gestion des clés et des accès ; (d) les mesures de sécurité et de prévention sur sites sensibles ; (e) la démarche d'insertion professionnelle : nombre d'heures proposé, structure d'insertion partenaire, modalités de mise en œuvre ; (f) la démarche environnementale : techniques de désherbage sans produits phytosanitaires, protection de la ressource en eau et des sols, biodiversité ; (g) la gestion des déchets verts : filières, lieux de traitement, traçabilité ; (h) le suivi et la remise des comptes rendus

Le CCAP, le CCTP et les autres documents remis par le pouvoir adjudicateur n'ont pas à être renvoyés. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

6. Jugement des candidatures et des offres

6.1 Candidatures

Les candidatures sont examinées au regard de la complétude des pièces, de l'absence de motif d'exclusion et des capacités professionnelles, techniques et financières. Les candidatures irrecevables sont éliminées.

6.2 Offres – critères pondérés

Critère	Pondération
1. Prix	50 %
2. Valeur technique de l'offre	30 %
3. Démarche environnementale et gestion des déchets verts	10 %
4. Moyens humains et matériels, capacité à respecter le planning	10 %

1. Prix (40 points) : note = 50 × (montant HT du DQE de l'offre la plus basse ÷ montant HT du DQE de l'offre examinée).

2. Valeur technique (30 points) : méthodologie d'intervention (6 points) ; organisation du chantier, planning, gestion des clés et des accès (4 points) ; sécurité et prévention (5 points) ; insertion professionnelle (15 points : 440 heures = 8 points, puis proportionnellement jusqu'à 15 points pour la meilleure offre ; toute offre inférieure à 440 heures est irrégulière).

3. Démarche environnementale et gestion des déchets verts (10 points) : méthodes de désherbage sans produits phytosanitaires (3 points) ; protection de l'eau et des sols (2,5 points) ; biodiversité (2 points) ; filières et traçabilité des déchets verts (2,5 points).

4. Moyens humains et matériels, capacité à respecter le planning (10 points) : effectifs et encadrement (4 points) ; matériel (3 points) ; capacité de planning et de réaction en urgence (3 points).
Les notes de la valeur technique et des critères 3 et 4 sont attribuées selon le barème de la grille d'analyse (0 à 10), puis pondérées. Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées sont écartées. Une offre paraissant anormalement basse fait l'objet d'une demande de précisions et de justifications.

6.3 Rectification des offres

En cas de discordance, les indications en lettres du BPU prévalent sur celles en chiffres. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report du détail estimatif sont rectifiées et le montant corrigé est pris en compte pour le jugement des offres.

6.4 Attribution

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit, dans un délai de 10 jours à compter de la demande, les attestations et certificats prouvant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion et qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales (article R. 2144-7). À défaut, son offre est rejetée et le candidat classé suivant est sollicité. Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre avec les motifs.

7. Conditions d'envoi et de remise des offres

La transmission est exclusivement électronique, sur la plateforme indiquée ci-dessus, avant la date et l'heure limites (fuseau horaire de Paris). Chaque transmission donne lieu à un accusé de réception électronique. Formats acceptés : PDF, DOC/DOCX, XLS/XLSX, RTF, JPG, PNG, DWG/DXF. Tout fichier contenant un virus est réputé n'avoir jamais été reçu. Une copie de sauvegarde peut être transmise sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde » à : Orne Aval, Centre d'activités économiques, ZI de Franchepré, 54240 JOEUF. La signature électronique de l'offre n'est pas exigée au dépôt ; elle est requise pour l'attributaire.

8. Renseignements complémentaires

Questions administratives et techniques : exclusivement par la plateforme de dématérialisation. Contact technique : Jordan POZZOLO, jordan@orne-aval.fr 03.87.73.33.33

9. Procédures de recours

Tribunal administratif de Nancy, 5 place de la Carrière, CO n° 20038, 54036 Nancy Cedex – greffe.ta-nancy@juradm.fr – Tél. 03 83 17 43 43.